

courant vrai nord et sud, et est et ouest, ou aussi près de ces dimensions que la configuration de la localité le permettra.

3. Celui qui demandera une location dans un territoire non arpenté devra fournir un plan et une description d'icelle faits par un Arpenteur Provincial.

4. Le prix sera d'une piastre l'acre, payable lors de la vente.

5. Une taxe ou droit d'une piastre par tonneau sera chargé sur tous minéraux extraits d'une location, payable lorsqu'ils seront emportés des mines.

Cette condition s'applique à toute terre minérale vendue depuis le 1er avril, 1862, et est imposée au lieu du droit régalian de deux et demi par cent chargé sur les minéraux extraits de ces terres.

6. Dans les townships arpentés les lots qui offriront quelques indices de mines seront vendus aux conditions sus-mentionnées, mais pas moins d'une piastre l'acre dans aucun township, et au même prix que les autres terres dans le township, lorsqu'il est de plus d'une piastre l'acre.

7. Il ne sera vendu qu'une location de quatre cents acres à une même personne.

8. Les réglemens sus-mentionnés ne s'appliquent pas aux mines d'or et d'argent.

9. Tous les réglemens antérieurs incompatibles avec les présents sont abrogés.

WM. McDUGALL, Commissaire.

Toutes locations de terres minérales sur les rives nord des lacs Huron et Supérieur et sur les îles adjacentes, qui étaient, le 15 mars 1861, sujettes à confiscation jusqu'à ce jour, sont confisquées.

Les locataires et leurs ayants-cause, pourvu que les transports aient été faits avant cette date, pourront appliquer les paiements faits sur toute location, en sus et au-dessus du dépôt ou premier versement, à l'achat de ces locations ou de tout autre qui pourra être offerte en vente au temps de leur demande; mais cette demande sera considérée comme un nouvel achat, sujette aux réglemens en force, et devra être déposée au Département des Terres de la Couronne le ou avant le PREMIER JOUR de NOVEMBRE, A. D., 1864.

GRANDES PEPINIERES DE L'OUEST. TOLEDO OHIO.

NOUS disposons actuellement d'un assortiment considérable de plants de pommiers, poiriers, coings, groseilliers, gadelliers, framboisiers, fraisiers et de vignes. Des arbres verts de

différentes grandeurs, transplantés déjà plusieurs fois. Des rosiers et autres arbustes d'ornement que nous vendons à bas prix.

Des catalogues et des listes de prix sont envoyés à demande,

KEITER vs. MADDOCKS,
Toledo—Ohio.

La rédaction de la Revue agricole informe les sociétés d'agriculture et les agriculteurs désireux de se procurer des plants choisis, qu'elle a accepté l'agence de la maison. Keiter et Maddocks, dans le but de faciliter l'importation des produits de leurs célèbres pépinières et qu'elle pourra livrer à Montréal, aux prix qui suivent les commandes qui lui seront faites avant l'ouverture de la navigation.

ARBRES FRUITIERS.

	Par 100
Pommiers de 3 à 5 pieds.....	\$7 50
Poiriers.....	18 00
Pruniers, greffes sur pêcher.....	18 00
Coings de 2 à 3 pieds.....	20 00
Groseilliers.....	12 00
Mûres.....	9 00
Framboisiers.....	7 00
Gadelliers.....	6 00
Fraisiers.....	1 50
Vignes, Catawba, Clinton, Isabella.	6 00
“ Concord.....	20 00
“ Delaware.....	50 00
“ Diana.....	35 00
Asperges.....	12 00
Rhubarbe.....	12 00

Arbres verts.

	Par 100
Cèdres rouges, 2 pieds.....	\$18 00
Sapins.....	18 00
Pins de 3 pieds.....	25 00
Epinettes.....	7 50

Arbres d'ornement à feuilles caduques.

Frènes de 12 à 15 pieds.....	18 00
Frènes pleureurs.....	35 00
Frènes de montagnes 8 à 10 pieds.	35 00
Acacias 12 à 15 pieds.....	18 00
Catalpa 4 à 6 pieds.....	14 00
Maronniers 7 à 8 pieds.....	30 00
Eralle argentée 10 à 12 pieds.....	18 00
Saules pleureurs.....	12 00

Les arbrisseaux d'ornement, comprenant

Les chevreuilles, les lilas, les spirées, clematites, lierres et autres sont à un prix moyen de \$3 par douzaine. Les dahlias sont au même prix.